

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 7 février 2019
PROCES VERBAL

Date de convocation : jeudi 31 janvier 2019
Nombre de conseillers en exercice : 74
Nombre de conseillers présents : 60
Nombre de conseillers votants : 68

TITULAIRES PRÉSENTS :

Bernard LEROY - Jacky BIDAULT - Sylvie BLANDIN - Jean-Yves CALAIS - Jean CARRE - Thierry DELAMARE - René DUFOUR - Richard JACQUET - Marc-Antoine JAMET - Jean-Marc MOGLIA - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Christian WUILQUE - Daniel BAYART - Jean-Pierre BREVAL - Jean-Philippe BRUN - François CHARLIER - Angélique CHASSY - Jean-Claude CHRISTOPHE - Patrick COLLET - Didier DAGOMET - Alexandre DELACOUR - Dominique DELAFOSSE - Jean-Michel DERREY - Maryannick DESHAYES - Marie-Pierre DUMONT - Catherine DUVALLET - Jean-Pierre DUVERE - Jacky FLEITH - Alexis FRAISSE - Nabil GHOUL - Pascal HEBERT - Daniel JUBERT - Sylvie LANGEARD - Yves LANIC - Pierre LECUYER - Alain LEMARCHAND - Marie-Joëlle LENFANT - Hervé LETELLIER - Alain LOEB - Sylviane LORET - Patrick MADROUX - Pierre MAZURIER - Ousmane N'DIAYE - Albert NANIYOUULA - Maryline NIAUX - Guillemette NOS - Marie-Dominique PERCHET - Chantale PICARD - Hervé PICARD - Didier PIEDNOEL - Caroline ROUZEE - Hubert ZOUTU - Jacky GOY - Didier GUERINOT - Max GUILBERT - Monique KWASNY - Fernand LENOIR - Dominique MEDAERTS - Jacky PAUMIER.

POUVOIRS :

Madame LEMAN à Monsieur DUVERE, Monsieur LECERF à Monsieur N'DIAYE, Monsieur COURANT à Monsieur CARRE, Madame DORDAIN à Madame NIAUX, Monsieur COQUELET à Monsieur JAMET, Madame BENAMARA à Madame DUVALLET, Madame LAFFILLE à Monsieur GUILBERT, Monsieur FLAMBARD à Monsieur MEDAERTS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Philippe CROU - Vincent VORANGER

Secrétaire : Ousmane N'DIAYE

Monsieur LEROY ouvre la séance :

« Les bonnes nouvelles se sont succédé cette semaine.

Tout d'abord, la signature, avec le Conseil départemental, de notre protocole pour le Contrat de territoire, intéressant 16 communes, comportant 60 fiches actions et représentant un total de 144 M€ d'investissements, dont 12 M€ financés par le département. Je suis heureux d'avoir pu signer ce document avec Pascal LE HONGRE.

L'autre bonne nouvelle, c'est le renforcement de la présence d'Hermès, sur notre territoire, avec la décision de créer une manufacture de Maroquinerie Sellerie qui créera 250 emplois. Ce projet se déroulera selon deux phases :

- *L'installation dans un atelier relais de 1 700 m², au Hub,*
- *La construction des futurs ateliers de maroquinerie, sur une parcelle de 3 à 4 ha située dans l'emprise foncière de l'ex site CINRAM.*

Le site qu'Hermès va développer sera le troisième sur notre territoire, après Hermès Normandie au Vaudreuil et Maroquinerie Normandie à Val de Reuil.

Il faut remercier les services Développement économique et Patrimoine pour les solutions précises et efficaces qu'ils ont offert à une entreprise prestigieuse et exigeante, dans une discrétion absolue. La qualité de leur travail a abouti sur cette implantation qui aurait pu, sans leur réactivité, se faire 30 ou 40 km plus loin.

Et puis, il y a, bien évidemment, l'avis favorable sur la fusion...

Ce soir, nous entrons dans la phase active de la fusion bloc à bloc avec la communauté de communes Eure Madrie Seine ; après bien des péripéties que tout le monde a en tête.

Nous allons donner un avis sur le projet de périmètre que le Préfet a pris par injonction du Tribunal administratif de Rouen, par un jugement du 16 octobre 2018 qui a :

- *annulé le retrait de la commune de Saint Aubin sur Gaillon car cet arrêté était entaché d'illégalité ;*
- *annulé l'arrêté autorisant l'adhésion de Saint Aubin sur Gaillon à la communauté de communes Seine Normandie Agglomération, pour erreur manifeste d'appréciation ;*
- *annulé la décision implicite de refus du Préfet de l'Eure de prendre un arrêté de projet de périmètre de fusion bloc à bloc ;*
- *qui enjoint le Préfet de prendre un arrêté fixant le périmètre du futur EPCI dans un délai de 30 jours.*

Le 10 janvier, nous avons demandé au Préfet qu'il prenne, sous huit jours, l'arrêté de projet de périmètre. Il l'a pris le 16 janvier.

Après deux ans et demi de travail, nous devons, ce soir, donner notre avis sur le périmètre de la future intercommunalité. La Communauté de communes Eure Madrie Seine le fait également ce soir.

Les 60 communes concernées par le périmètre de la future intercommunalité devront, à leur tour, donner leur accord, à la majorité qualifiée, sur ce projet de périmètre.

Ceci fait, la CDCI aura alors deux mois pour donner son avis. Il sera réputé favorable s'il n'est pas rendu dans ce délai.

Au terme de cette procédure, le Préfet prendra un arrêté de fusion qui permettra, espérons-le, de fusionner le plus tôt possible.

Il y a une véritable convergence permettant la fusion de nos deux EPCI, tant sur le plan des compétences portées que sur les capacités financières mobilisées et les organisations humaines dédiées à un service public de qualité.

Cette fusion de nos deux communautés s'appuie :

- *sur un projet de territoire cohérent et ambitieux,*
- *sur un périmètre qui garantit une cohésion spatiale, économique et sociale, financière.*

Cette nouvelle communauté formée de 60 communes et regroupant 103 000 habitants sera la 6^e de Normandie et la 3^e de l'axe Seine, après la métropole de Rouen et l'agglomération du Havre, donc à la bonne échelle. L'axe Seine est un enjeu stratégique pour notre pays. La future agglomération aura un rôle important à y jouer.

Notre représentation, qui repose sur les communes, permettra la mise en œuvre des politiques adaptées dans la proximité pour les habitants. Aussi, vous demanderai-je de bien vouloir donner un avis positif le plus large possible.

Y a-t-il des questions ? » demande Monsieur LEROY.

Monsieur JAMET prend la parole :

« Tout d'abord, il faut féliciter la Ville de Louviers pour l'arrivée d'Hermès. A un an des élections municipales, c'est, à n'en point douter, une très bonne nouvelle...

J'adresse également mes félicitations personnelles à Bernard LEROY pour la réussite de ce projet personnel. Votre projet, vous l'avez souhaité, vous l'avez voulu, vous l'avez mené et vous l'avez réussi. Ce qui, quand on a un projet personnel et politique est plutôt une bonne chose...

Les défaites permettent de réfléchir ; les victoires permettent de se réjouir.

A défaut du triomphe des agglomérations, on y verra plus le succès de l'axe Seine, d'HAROPA et du Port du Havre.

Néanmoins, cette fusion permettra le développement de synergies et, espérons-le, une meilleure efficacité. A ce titre, je souhaite - comme vous - que le vote sera le plus favorable et le plus unanime possible. D'abord par solidarité avec vous - vous avez rappelé les procédures qui vous ont opposées au Préfet ; vous faites gagner les collectivités locales et les représentants élus au suffrage universel.

Une fois encore, je donne toute mon estime au Préfet, mais c'est vrai que dans ce combat, qui était un peu invraisemblable, que mu probablement par d'autres raisons que la cohérence des territoires et, probablement, par un certain nombre de ressorts politiques qu'on ne décrira pas dans le département mais qui doivent se retrouver du côté de Vernon, du temps a été perdu.

Cette fusion ne pourra fonctionner que si elle prend en compte nos intérêts de maires.

Cette fusion ne pourra marcher que si elle incorpore des ensembles vivables. Avec Saint Aubin sur Gaillon ; car, ne l'oublions pas, il faut des contributeurs au budget commun.

Il faut accueillir à bras ouverts plutôt qu'à cœur fermé. C'est une envie générale ; il faudra donc voter à l'unanimité.

Mais il existe également des choses qui ne sont pas traitées. Nous allons former un ensemble constitué de 60 communes et de 105 000 habitants. On pourra, légitimement, se poser la question de la proximité du service public et du rôle des maires. Les communes ne veulent pas être réduites à l'organisation de la rentrée scolaire et aux mariages du samedi ; si sympathiques soient ces événements.

Qu'il y ait des politiques techniques et sectorielles, soit. Mais il faut également un projet politique. Un territoire de 105 000 habitants ne peut être géré sans projet politique. Les alliances doivent être nouées au grand jour.

Des questions aussi cruciales que celles de la pauvreté, de la solidarité, de l'éducation nous seront posées. Il faudra en débattre. Nous devons faire de la politique sinon, nous accueillerons, plus qu'il n'en faudrait, des gilets jaunes, roses, mauves, bleus...

Nous devons également discuter du Bureau et de son rôle ; des instances décisionnelles.

Se posera aussi la question de l'égalité fiscale, de la pression fiscale différente selon les communes. Que ferons-nous, avec des taxes différentes selon les communes ?

Se posera la question des organisations humaines. Il n'y aura pas de plan pas y avoir deux directeurs à chaque poste. Ce sera compliqué. Cela pose donc la question de l'adéquation des compétences et du poste.

Une autre question est celle des compétences. Actuellement, l'agglo n'a ni la compétence sport, ni la compétence culture. A l'agglo les grandes structures ; aux communes, les petites. Méfions-nous ! A l'agglo la garantie du développement, aux communes la diversité des politiques et l'autonomie de gestion.

C'est le nœud du problème : on change un étage, mais on reste face à une intercommunalité puissante, riche, pas très endettée. Elle sera constituée de 60 communes : des petites, des moyennes et des grandes. Dans les plus grandes communes, on développe des mairies annexes pour rapprocher les services publics des habitants. Or, à l'agglo, nous n'y avons pas réfléchi.

En résumé, je vous adresse mes félicitations, je souhaite un vote unanime. Mais des problèmes restent posés dans de très nombreux domaines. Il faut que l'intercommunalité favorise des rapprochements de communes, qu'elle structure des pôles ».

Monsieur LEROY reprend la parole :

« Je mesure le chemin parcouru en cinq ans. Il nous a amené vers la mise en place d'un PLUIH. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Sur la proximité : c'est très clair ! Elle sera au cœur des débats. Nous aurons deux ans pour en discuter. Avec l'envie, manifestée par les communes, de prendre en charge tout ce qui relève de l'initiative locale.

En ce qui concerne les ressources humaines, nous avons mené beaucoup de réunions. Nous maintenons les effectifs à isopérimètre. Nous avons mené une série d'entretiens qui ont mis en lumière la possibilité d'évoluer, de changer de fonction.

Sur le fonctionnement du Bureau : nous maintiendrons ce qui a toujours prévalu ; en l'occurrence une commune = une voix. Les maires y siègeront toujours. Nous mettrons en place un tandem Vice-Président CASE et Président de commission CCEMS.

Pour ce qui concerne l'élection du futur Président, ce sera à vous d'en décider. Catherine MEULIEN aura un poste de Présidente déléguée, au même titre que François-Xavier PRIOLLAUD. L'administration relèvera d'un Directeur général des services épaulé par deux Directeurs généraux adjoints.

Nous aurons à traiter de sujets passionnants ; des nouveaux collègues à découvrir, des solutions concrètes à mettre en œuvre en faisant preuve de polyvalence. Le tout, bien sûr, dans le respect mutuel. Chacun pourra s'exprimer sans être marginalisé ».

Monsieur JAMET ne partage pas la fin de l'intervention de Monsieur LEROY :

« Vous adoptez deux positions différentes selon que les élus de cette assemblée sont ou non vos copains. Il y a, je le maintiens, des opinions qui sont marginalisées au sein de cette assemblée.

Il faut faire de la politique. A quel parti appartenez-vous ? Dans quelle direction allez-vous ? C'est une question de repère, d'identité. Engagez des discussions avec les élus de votre propre agglomération ».

Pointant également « un manque de débat dans l'agglo », madame DESHAYES demande quel sera le nombre de délégués communautaires.

« 101 ! répond Monsieur LEROY. Toutes les communes seront représentées. Louviers perdra un-e délégué-e et Val de Reuil en perdra deux. Gaillon et la commune nouvelle de Val d'Hazey perdront

également des délégué-e-s. A l'issue des élections municipales de 2020, les communes nouvelles de Terre de Bord et Porte de Seine perdront aussi un-e délégué-e ».

Madame TERLEZ s'exprime à son tour :

« Les interrogations de Marc-Antoine JAMET sont tout de même assez étonnantes. J'y relève une injonction et une contradiction entre une forte demande de proximité et un projet politique global à élaborer pour 60 communes et 105 000 habitants.

Je rappelle quand même que nous avons territorialisé certaines de nos compétences – l'enfance-jeunesse par exemple - et que nous avons lancé des appels à la mutualisation qui n'ont pas été forcément très entendus. Les collègues ne saisissent pas toujours les perches tendues...

Sur le projet politique : les valeurs sont affirmées. Chacun y trouvera son compte.

Sur la gouvernance : les réponses ont été fournies samedi, lors du séminaire. L'intercommunalité est un vrai lieu de démocratie. Chacun peut s'y exprimer. Nos assemblées font preuve de bienveillance et d'écoute.

Nous avons un projet de territoire très fort, commun aux deux intercommunalités. Nous avons des points communs. Et nous ne partons pas d'une page blanche. Nous avons beaucoup fait, depuis 2014.

J'ai un souhait, néanmoins : en 2020, il faudra parler d'intercommunalité dans les campagnes municipales. Même si j'entends, ici et là, beaucoup d'injonctions contradictoires.

J'applaudis donc cette fusion annoncée. Les réserves émises me paraissent injustifiées » estime Madame TERLEZ

« Il n'y a aucune injonction, seulement des prises de position, répond Monsieur JAMET. J'ai dit ce que je pense. Je n'attendais pas que Bernard LEROY réponde, ni que quelqu'un d'autre le fasse à sa place.

Les qualités politiques de Bernard LEROY sont formidables. Il fait preuve de bienveillance...

« Vous allez me faire rougir ! » s'exclame Monsieur LEROY.

« Ne vous inquiétez pas, ce sera vite terminé » répond, avec humour, Monsieur JAMET.

Rires dans la salle.

Mais la bienveillance est la qualité d'un homme, pas d'un responsable politique. Il a une deuxième qualité, c'est l'écoute. Et nous en avons connu d'autres, au sein de cette assemblée, à une autre époque, qui n'écoutaient pas...

Mais nous ne sommes pas élus au suffrage universel. Les décisions que nous prenons ne sont donc pas très démocratiques »...

A son tour, Monsieur PRIOLLAUD présente son point de vue :

« Je me réjouis également de cette fusion. Elle matérialise la victoire du Droit et des faits. C'est la victoire du bon sens.

Marc-Antoine JAMET a évoqué la question de la politisation. Elle est effectivement souhaitable quand on est dans un exercice de clarté. Mais il ne faut pas que cela devienne une posture liée à un projet global. Au sein de cette assemblée, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises opinions.

Deuxièmement, la taille critique. Le futur EPCI sera la 6^e intercommunalité réunifiée. Ce sera la bonne taille pour peser dans la région. Nous devons néanmoins lancer une réflexion sur les questions de subsidiarité et de complémentarité, afin d'agir à l'échelon le plus pertinent et le plus efficace. Il faudra se mettre d'accord sur les relations transversales et verticales ; déterminer qui fait quoi et comment...

Enfin, sur les notions de liberté et de solidarité... On ne peut pas avoir tous les avantages sans les contraintes. Il vaut donc mieux éviter les doubles discours ; être responsables, sincères.

Nous allons construire une intercommunalité homogène et puissante. Il faudra néanmoins garder des champs de politique mis en œuvre à l'échelon local. Nous devons être pragmatiques ; construire dans la liberté, sans rien renoncer aux solidarités ».

Monsieur MOGLIA, de son côté, se réjouit « du résultat de deux ans et demi de travail mené par les élus et les services. Nous connaissons nos collègues de la CCEMS. Ils ont la même démarche. J'ai confiance sur la façon de travailler ensemble pour les 103 000 habitants. Nous avons identifié les points sur lesquels nous devons être vigilants. La volonté des communes est toujours prise en compte. Nos équipes sont opérationnelles ; nous allons pouvoir développer le travail avec les collègues de la CCEMS. Je suis optimiste » confie-t-il.

Monsieur ZOUTU prend la parole :

« Marc-Antoine JAMET a évoqué des sujets qui nécessitent d'être examinés. Mais là n'est pas le problème.

Cette fusion bloc à bloc, nous y travaillons depuis quelques mois. Je suis heureux et fier qu'elle aboutisse.

Le Conseil d'Etat a pris une position ferme pour rejeter l'appel. J'en suis très content. Mais il faut adresser tous nos remerciements à la CCEMS qui s'est battue pour que cela se fasse. Des remerciements, également, aux agents qui ont travaillé pour que cela puisse se faire.

La future agglomération aura la bonne taille, la taille critique, la puissance nécessaire pour mener à bien tous les investissements.

Une réclamation, néanmoins : il ne faudrait pas que la solidarité financière soit vaine. Il faut que cette notion, cette idée, devienne une réalité entre communes. Nous devons y travailler avant 2020 ».

Monsieur DELAMARE se veut rassurant :

« On rassure les conseils municipaux sur l'impact financier : les ratios financiers ne sont pas éloignés. Le fonctionnement des services ne sera pas touché ».

Le débat étant terminé, Monsieur LEROY passe au vote.

2019-21 - INTERCOMMUNALITE - ADMINISTRATION GENERALE - Avis du conseil communautaire sur la création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion de la communauté d'agglomération Seine-Eure et de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine - Validation du projet de périmètre, de la catégorie juridique et des statuts du futur Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire émet un avis favorable :

- sur le projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion de la communauté d'agglomération Seine-Eure et de la communauté de

communes Eure-Madrie-Seine fixé dans l'arrêté préfectoral DEL 027-200035665-20190321-CRC0219-AU du 17 janvier 2019, ainsi défini :

- La communauté d'agglomération Seine-Eure composée des 43 communes suivantes :

Acquigny, Alizay, Amfreville-sous-les-Monts, Amfreville-sur-Iton, Andé, Connelles, Crasville, Criquebeuf-sur-Seine, Herqueville, Heudebouville, Igoville, Incarville, Le Bec-Thomas, La Haye-le-Comte, La Harengère, La Haye-Malherbe, La Saussaye, La Vacherie, Le Manoir, Le Mesnil-Jourdain, Les Damps, Léry, Le Vaudreuil, Louviers, Mandeville, Martot, Pinterville, Pîtres, Pont de l'Arche, Porte-de-Seine (anciennement Porte-Joie et Tournedos-sur-Seine), Poses, Quatremare, Saint-Cyr la Campagne, Saint-Didier des Bois, Saint-Germain de Pasquier, Saint-Etienne du Vauvray, Saint-Pierre du Vauvray, Surtauville, Surville, Terres de Bord (anciennement Tostes et Montaure), Val-de-Reuil, Vironvay, Vraiville,

- La communauté de communes Eure-Madrie-Seine composée des 17 communes suivantes :

Ailly, Autheuil-Authouillet, Cailly-sur-Eure, Champenard, Clef-Vallée-d'Eure (anciennement Ecardenville-sur-Eure, Fontaine-Heudebourg et La Croix-Saint-Leufroy), Courcelles sur Seine, Fontaine-Bellenger, Gaillon, Heudreville sur Eure, Le Val d'Hazey (anciennement Aubevoye, Sainte-Barbe sur Gaillon et Vieux-Villez), Les Trois Lacs (anciennement Bernières sur Seine, Tosny et Venables), Saint-Aubin sur Gaillon, Saint-Etienne sous Bailleul, Saint-Julien de la Liègue, Saint-Pierre de Bailleul, Saint-Pierre la Garenne, Villers sur le Roule,

soit un nouveau périmètre constitué au total de 60 communes.

Le Conseil communautaire émet également un avis favorable :

- sur la catégorie du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issue de la fusion de la communauté d'agglomération Seine-Eure et de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine, lequel relèvera de la catégorie des communautés d'agglomération ;
- sur les statuts du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issue de la fusion de la communauté d'agglomération Seine-Eure et de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine tels que joints à la présente délibération ;
- sur la création du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issue de la fusion de la communauté d'agglomération Seine-Eure et de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine à compter du 1^{er} septembre 2019.

A l'issue du vote de cette délibération, Monsieur LEROY a communiqué les résultats du vote du Conseil communautaire de la CCEMS :

« Le Conseil d'Eure Madrie Seine qui a voté ce soir, à quelques détails près, la même délibération que la nôtre, s'est prononcé en faveur du projet de périmètre par 38 voix POUR, deux abstentions et aucune voix Contre ».

2019-22 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES - ADMINISTRATION GENERALE - Adhésion à l'association "Rouen Normandie 2028 capitale européenne de la culture" - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte l'adhésion de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à l'Association « Rouen-Normandie Capitale de la Culture » en tant que membre fondateur ;
- valide les projets de statuts qui seront présentés en Assemblée Générale constitutive de l'Association ;
- accepte les modalités administratives et financières de participation à cette association ;

- désigne les représentants de la Communauté d'agglomération conseil d'administration de l'Association :
 - o Monsieur Bernard LEROY, membre titulaire,
 - o Monsieur Marc-Antoine JAMET, membre titulaire,
 - o Madame Sylvie LANGEARD, membre suppléant,
 - o Monsieur Richard JACQUET, membre suppléant.

2019-23 - DECISIONS BUDGETAIRES - FINANCES LOCALES - AUTRES DECISIONS -
Contraction d'une ligne de trésorerie de 6 millions d'euros auprès de la Caisse d'Epargne
Normandie - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **Article 1** – Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, la Communauté d'agglomération Seine-Eure, contracte une ligne de trésorerie de 6 millions d'euros auprès de la Caisse d'Epargne.
- **Article 2** – Les principales caractéristiques financières de la ligne de trésorerie utilisable par tirages, sont les suivantes :
 - o Montant : 6 millions d'euros.
 - o Durée : 12 mois.
 - o Index des tirages : EONIA + marge de 0,25 %.
 - o Base de calcul des intérêts : Exact / 360.
 - o Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office.
 - o Frais de dossier : exonération.
 - o Commission d'engagement : 6 000,00 €, soit 0,10 %.
 - o Commission de mouvement : exonération.
 - o Commission de non utilisation : exonération.
 - o Process de traitement automatique : mise à disposition du service Ligne de Trésorerie Interactive via Internet.
 - o tirage en crédit d'office sans montant minimum, en date de valeur J+1 sur un créneau horaire de saisie 7 h 00 – 16 h 30 et J+2 sur un créneau horaire de saisie 16 h 30 – 21 h 00.
 - o remboursement en débit d'office sans montant minimum, en date de valeur J+1 sur un créneau horaire de saisie 7 h 00 – 16 h 30 et J+2 sur un créneau horaire de saisie 16 h 30 – 21 h 00.
- **Article 3** - Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opération prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

2019-24 - MARCHÉS PUBLICS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Réaménagement d'un
bâtiment en pépinière numérique - Site le HUB - Procédure adaptée - Quatorze lots -
Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le Conseil communautaire prend acte, à l'unanimité, de l'attribution des marchés aux sociétés ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses hormis le lot 13, électricité, reporté pour permettre d'approfondir l'analyse :

Lots	Entreprises attributaires	Montant HT	Montant TTC
Lot 01 - Gros œuvre	GROUPE LB 737 rue de la Parfonterie 50400 GRANVILLE	294 644,70	353 573,64
Lot 02 - Charpente métallique	ATELIERS BOIS ET COMPAGNIE Route de Brottes 9001 rue du Chevrier 52000 CHAUMONT	135 636	162 763,20
Lot 03 - Couverture / Etanchéité	SMAC 136 Le bois des coutures 76410 CLEON	172 164,80	206 597,76
Lot 04 - Ravalement	ETABLISSEMENTS DOLPIERRE ZA du Haut du Val 7 village des artisans 27110 CROSVILLE LA VIEILLE	50 501,83	60 602,20
Lot 05 - Menuiseries extérieures	MONGRENIER ZI la petite Belgique 24 avenue Jean MONNET 27500 PONT AUDEMER	766 756,02	920 107,22
Lot 06 - Métallerie	SARL SIMO MICHEL NETREVILLE ZI N°1 Rue Jacques MONOD 27000 EVREUX	107 507,70	129 009,24
Lot 07 - Menuiseries intérieures - cloisons - doublages - plafonds	SAS ENTREPRISE SAUVAGE Rue de Valois 27400 HONDOUVILLE	553 932,37	664 718,84
Lot 08 - Sols souples - carrelage - faïence	LES REVETEMENTS DE NORMANDIE ZAC Multisite Long Buisson 2 350 rue NUNGESSER et COLI 27930 GUICHAINVILLE	49 168,50	59 002,20
Lot 09 - Parquet	LES PARQUETEURS DE L'EUROPE 137 rue du Commerce 76190 SAINTE MARIE DES CHAMPS	58 179,58	69 815,50
Lot 10 - Peinture	ENTREPRISE HUBERT 1 allée de la Batellerie 76920 AMFREVILLE-LA-MI-VOIE	268 086,88	321 704,26
Lot 11 - Ascenseur	THYSSENKRUPP ASCENSEURS 4 rue Jean Marie CONDORCET 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN	20 950	25 140
Lot 12 - VRD	TOFFOLUTTI RD 613 14370 MOULT	89 183,60	107 020,32
Lot 14 - Plomberie - Chauffage - Ventilation - Climatisation	SOVIMEF INSTALL FRIGORIFIQUE 19 rue Aristide BRIAND BP 5 76580 LE TRAIT	299 900	359 880

Le montant total des lots attribués est de 2 866 611,98 € HT, soit 3 439 934,38 € TTC (TVA au taux de 20 % actuellement en vigueur).

Les entreprises attributaires, hormis pour les lots 2, 3 et 11, se sont engagées à réaliser une action d'insertion de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières représentant environ 5% du temps total de travail nécessaire à la réalisation des travaux :

- Lot 01 - Gros œuvre : 205 heures
- Lot 04 - Ravalement : 65 heures
- Lot 05 - Menuiseries extérieures : 483 heures
- Lot 06 - Métallerie : 120 heures
- Lot 07 - Menuiseries intérieures - cloisons - doublages - plafonds : 368 heures
- Lot 08 - Sols souples - carrelage - faïence : 90 heures
- Lot 09 - Parquet : 50 heures
- Lot 10 - Peinture : 100 heures
- Lot 12 - VRD : 84 heures
- Lot 13 - Electricité courants forts courants faibles : 240 heures

– Lot 14 - Plomberie - Chauffage - Ventilation - Climatisation : 272 heures

Cette délibération votée, Monsieur JUBERT s'est déclaré « *heureux de voir que des entreprises normandes ont été attributaires de ces marchés* ».

De son côté, Monsieur FRAISSE a demandé si d'autres entreprises, exerçant une activité sans rapport avec le numérique, pouvaient s'implanter au Hub.

Il a été répondu positivement à cette question.

A l'aide d'un diaporama, Monsieur LEROY a présenté le projet général de reconquête de l'ancienne friche industrielle CINRAM et, notamment, l'implantation de la nouvelle manufacture Hermès qui devrait être livrée à l'horizon 2021. Cette présentation a fait l'objet d'un bref échange de vues.

Monsieur JUBERT a demandé comment le recrutement des futurs maroquiniers sera assuré.

Monsieur LEROY a répondu que l'agence Pôle-Emploi Louviers est chargée de faire passer les entretiens d'embauche et les tests d'habileté préalables au recrutement. « *C'est une marque de confiance qu'Hermès accorde à Pôle-Emploi* » s'est-il félicité.

Monsieur LANIC félicite Monsieur LEROY, Monsieur PRIOLLAUD et les services communautaires « *pour ce beau projet, 100 % CASE* » avant de poursuivre :
« *Il y a quelques mois, Bernard, tu nous as annoncé l'arrivée de Metal Value à grands renforts de publicité. Deux cents emplois devaient être créés. Où en est ce projet qui se caractérise désormais par son silence radio. Rien ne se passe* » constate-t-il.

« *Le dossier a évolué, répond Monsieur LEROY. Il a été repris par Manoir Industries qui a, désormais, la main directe sur le projet. Manoir Industrie l'a repris à son compte* ».

Revenant sur l'arrivée d'Hermès à Louviers et sur les tests d'habileté que devront passer les concurrent-e-s, Monsieur JAMET insiste sur le fait « *qu'il faut avoir une vraie pratique des travaux manuels. Les femmes de plus de trente ans sont prioritairement recherchées. Il faut de l'habileté, car c'est un travail minutieux, pas facile* » précise-t-il.

2019-25 - FONDS DE CONCOURS - HABITAT - Aide à l'installation d'horloges astronomiques pour le patrimoine communal - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de verser un fonds de concours de 100 € à la commune de Surtauville au titre des économies d'énergie.

Le Conseil communautaire dit également que ce montant est définitif et ne pourra pas augmenter en fonction du coût du projet.

2019-26 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Participation financière en faveur de la SILOGE pour une opération de réhabilitation de 235 logements collectifs - Eco-Quartier des Sentiers à Léry

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer d'une participation financière de 470 000 € TTC à la SILOGE pour l'opération de réhabilitation de 235 logements collectifs – Quartier des Sentiers à Léry.

Le conseil communautaire dit également que le mandatement de la totalité de la participation s'effectuera sur présentation d'un document certifiant la réception des travaux et la mise en œuvre d'un volet insertion par l'activité économique.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur FRAISSE a loué « une opération exemplaire » et a félicité le maire de Pinterville pour avoir *devrait généraliser ce type de réhabilitation* » s'est-il félicité.

Accusé de réception en préfecture
027-200035665-20190321-CRC0219-AU
Date de détermination : 21/03/2019
Date de réception préfecture : 21/03/2019

2019-27 - ACQUISITIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Pinterville - Veille Foncière SAFER - Acquisition parcelles ZB 39, 104J, 104K et 104L - Rectificatif - Autorisation

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de rectifier la délibération susvisée portant sur le montant de l'acquisition, par l'intermédiaire de la SAFER, des parcelles, situées lieudit « Le Bas du Hamelet » sur la commune de Pinterville, cadastrées section ZB numéro 39 d'une contenance 1 030 m², numéro 104J d'une contenance de 3 701 m², numéro 104K d'une contenance de 3 702 m² et numéro 104L d'une contenance de 3 702 m², pour une superficie totale de 12 135 m², libres de toute occupation ou location et propriété de Monsieur Gaston PHILIPPE ;
- précise que l'acquisition des parcelles est consentie moyennant le prix de rétrocession de 25 000 € auquel s'ajoutent les frais d'actes notariés estimés à 2 000 €.

Les autres dispositions figurant dans la délibération n°2018-333 en date du 20 décembre 2018 demeurent inchangées.

2019-28 - VOIRIE - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - VOIRIE - Aménagement rue des Canadiens sur la commune de Saint Didier des Bois - Convention financière - Autorisation

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur FRAISSE a questionné Monsieur GOY sur la nature des travaux projetés.

« Il s'agit d'une rue qui a été malmenée par des travaux. Nous la refaisons complètement, sur une distance de 5 à 600 mètres, avec un cheminement piétonnier » a répondu le maire de Saint Didier des Bois.

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité, l'opération d'aménagement de la rue des Canadiens sur la commune de Saint Didier des Bois, pour un montant total estimé à 190 000 € HT.

QUESTION DIVERSES :

Monsieur LEROY a rappelé que les communes devront impérativement délibérer sur le PLUIH avant le 20 mars 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 15.

Le Président,

Bernard LEROY.



Régis PETIT